

Mairie de Mensignac
Place du Général de Gaulle - 24350 MENSIGNAC
Tél. 05.53.05.17.16 - Fax 05.53.05.17.19
e-mail : comptamensignac@orange.fr

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance 23 septembre 2019
(Convocation du 19/09/2019)

SG/VCH

Présents : CHABREYROU Véronique, HOSPITAL Claude, Régis MARCHER, BARBUT Martine, DESCAT Sylvain, LAVAUD Sylvie, BRUNE Gisèle, THORAVAl Alain, Jean-Claude PAILLARD, KOWALSKI Albert, PACK Gérard.

Absents excusés : LE PEMP Fabienne (procuration PACK), FEDOU Maëlle, RINALDI Lyonel, PARINET Françoise.

Secrétaire de séance : Sylvie LAVAUD.

ORDRE DU JOUR

Madame le Maire ouvre la séance à 20h30

L'assemblée approuve le Compte rendu de la séance du 08/07/2019

Madame le Maire donne la parole à Mr Sylvain DESCAT pour présenter le projet du Lotissement « Les Acacias ».

Mr DESCAT rappelle que ce projet est en réflexion depuis 5 ans et que les travaux ont débuté il y a 15 jours. Dans un premier temps, il a été déboisé le long de la haie des riverains. Le chantier est sécurisé. L'entreprise EUROVIA a terrassé le profil du lotissement et commencé les travaux d'assainissement. Dordogne Habitat (6 logements R+1 et 6 logements de plein pied) se raccordera à la noue paysagère. Les riverains auront la possibilité de se connecter au réseau du futur lotissement.

2019-47 – DM n°1 – Budget annexe Assainissement – Vote de crédits supplémentaires

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de procéder au vote de crédits supplémentaires sur le budget annexe Assainissement suivants pour :

- La prévision budgétaire concernant les travaux d'assainissement du futur lotissement des Acacias a été estimée à 150 000.00€ TTC. L'offre retenue par délibération en date du 18/06/2019 est de 189 870.65€ TTC. Aussi il y a lieu de voter des crédits supplémentaires de la différence soit 39 870.65 €.

Comptes	Augmentation	
Investissement		
2315 - Installation	39 870.65 €	Dépenses
1641 - Emprunt	39 870.65 €	Recettes

Le Conseil Municipal approuve les votes de crédits indiqués ci-dessus.

Pour : Unanimité

Contre :

Abstention :

2019-48 – Budget annexe Lotissement – Emprunt de 256 956.00 €

Madame le Maire rappelle le lancement des travaux du lotissement des Acacias.

Aussi, pour les besoins de financement de l'opération, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant **de 256 956.00 €**.

Madame le Maire informe l'assemblée que plusieurs établissements bancaires ont été consultés et propose à l'assemblée l'offre la plus avantageuse financièrement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

DECIDE

De retenir l'offre **du Crédit Mutuel du Sud-Ouest**,

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

N° du projet : NE04856017

Montant : **256 956.00 €**

Durée du prêt : **15 ans**

Objet : financer les investissements

Taux : **0.17 %**

Versement des fonds : possible en plusieurs fois dans un délai de 3 mois à compter de la date de fin de validité de l'offre

Périodicité : **Trimestrielle**

Type d'amortissement : **Progressif**

Remboursement anticipé : sauf clauses particulières, les conditions de remboursement anticipé sont celles définies par les Conditions Générales en vigueur

Commission d'engagement : **257.00 €**

Article 2^{ème} :

L'emprunteur s'engage à dégager les ressources nécessaires au paiement des échéances et autorise le Comptable du Trésor à régler, à bonne date et sans mandatement préalable, le montant des échéances au profit de **Crédit Mutuel**.

Madame le Maire est autorisée à signer le contrat relatif au présent emprunt ainsi que tous les documents permettant son exécution.

Pour : unanimité

Contre :

Abstention :

2019-49 – Budget annexe Assainissement – Emprunt de 199 037.65 €

Madame le Maire rappelle le lancement des travaux du lotissement des Acacias. Une tranche de **travaux d'assainissement** est programmée.

Aussi, pour les besoins de financement de l'opération, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de **199 037.65 €**.

Madame le Maire informe que plusieurs établissements bancaires ont été consultés et propose à l'assemblée l'offre la plus avantageuse financièrement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

DECIDE

De retenir l'offre **du Crédit Mutuel du Sud-Ouest**,

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

N° du projet : NE04856049

Montant : **199 037.65 €**

Durée du prêt : **15 ans**

Objet : financer les investissements

Taux : **0.17 %**

Versement des fonds : possible en plusieurs fois dans un délai de 3 mois à compter de la date de fin de validité de l'offre

Périodicité : **Trimestrielle**

Type d'amortissement : **Progressif**

Remboursement anticipé : sauf clauses particulières, les conditions de remboursement anticipé sont celles définies par les Conditions Générales en vigueur

Commission d'engagement : **200.00 €**

Article 2^{ème} :

L'emprunteur s'engage à dégager les ressources nécessaires au paiement des échéances et autorise le Comptable du Trésor à régler, à bonne date et sans mandatement préalable, le montant des échéances au profit de **Crédit Mutuel**.

Madame le Maire est autorisée à signer le contrat relatif au présent emprunt ainsi que tous les documents permettant son exécution.

Pour : unanimité

Contre :

Abstention :

2019-50 -SDE 24 : Demande de desserte au Lotissement communal « Les Acacias »

Madame le Maire a sollicité de Monsieur le Président du Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne, la desserte en énergie électrique de l'équipement ci-après désigné :

Desserte lotissement communal « Les Acacias »

Cependant, pour être éligible au titre du programme spécifique d'aide, dit « du Syndicat Départemental », la collectivité doit attester du caractère public de l'investissement objet de l'installation à desservir et apporter à ce titre au Syndicat Départemental, les justifications suivantes :

- Propriété communale ou intercommunale du terrain d'assiette ou de l'immeuble,
- Nature de l'utilisation future de l'équipement,
- Maîtrise d'ouvrage de l'opération par la collectivité,
- Prise en charge directe du financement de l'opération par la collectivité et plan de financement associé.

L'ensemble de l'opération retenue par le syndicat au programme sera estimé par ce dernier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ATTESTE que l'installation à desservir est à la propriété de la collectivité
- PRECISE que cette installation est destinée à la création d'un lotissement communal de 20 lots destinés à la vente
- CONFIRME que la maîtrise d'ouvrage des travaux d'aménagement sera assurée par la collectivité,
- CONFIRME que le financement des travaux d'aménagement sera assuré par la collectivité,
- S'ENGAGE, dans le cas où l'une des 4 conditions ci-dessus ne serait pas satisfaite, à rembourser au Syndicat Départemental l'intégralité des dépenses qu'il aurait engagées pour la desserte en énergie électrique de l'équipement objet de la demande,
- MANDATE Madame le Maire pour effectuer les démarches nécessaires auprès dudit Syndicat et l'autorise à signer à cet effet tous documents utiles.

2019-51 – SDE 24 : Modification des statuts

Madame le Maire informe le conseil municipal que le 10 septembre 2019, le comité syndical du Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne a adopté à l'unanimité la modification des statuts du SDE 24.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur les modifications statutaires du SDE 24, à savoir :

- Intégration des communes nouvelles dans la composition du syndicat et recomposition des secteurs géographiques

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE la modification des statuts du Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne.

2019-52 – Dossier sécheresse 2016 – appel en jugement – désignation avocat CHAPON

Pour ce voyage, une participation financière est demandée aux familles qui représente un effort financier important.

Aussi, il est demandé au Conseil Municipal l'obtention d'une aide financière pour soutenir les familles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ACCEPTE** à l'unanimité de verser à titre exceptionnel la somme de **50.00 €** par enfant pour tous les élèves de la commune de Mensignac qui ont participé à ce voyage.

Cette subvention sera mandatée sur le **compte 6574** du Budget communal au **projet de la sortie «Visite en occitan du fleuron de l'industrie de l'aéronautique»** du collège de Tocane Saint Apre à raison de **50.00€** par enfant pour tous les élèves de la commune de Mensignac.

2019-55 – Demande de subvention et plan de financement – Rénovation du groupe scolaire Jean Nectoux

Madame le Maire rappelle à l'assemblée le projet de rénovation du groupe scolaire Jean Nectoux.

Dans son conseil municipal en date du 08/07/2019, il a été choisi 4 candidats à soumissionner au projet suivant :

- Restructuration des bâtiments existants (locaux d'enseignement, locaux annexes, restauration scolaire), d'environ 715m²
- Extension du restaurant scolaire (cuisine, locaux annexes) et du préau, d'environ 280m²
- Réaménagement des espaces extérieurs (accès, cheminements, cours de récréation...), d'environ 750m²
- Amélioration de l'isolation et des performances thermiques des bâtiments existants

Le coût estimé des travaux s'élève à 975 000.00 € HT dont :

- 800 000.00 € HT pour les travaux de rénovation de l'école élémentaire et de restructuration et extension du restaurant scolaire (tranche ferme)
- 175 000.00 € HT pour les travaux d'isolation thermique (tranche optionnelle)

La durée du marché ou délai d'exécution de l'ensemble des tranches :

- 26 mois à compter de la notification du marché de maîtrise d'œuvre

Madame le Maire propose de réactualiser le plan de financement pour la demande des subventions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE**, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel en annexe
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à demander pour subventionner ces travaux :
 - Une subvention de l'Etat, au titre de la **DETR 2020** (40%) sur la phase optionnelle de 175 000.00 €
 - Une subvention du Département, au titre du Contrat de Projet Communal (25%)

Rénovation du Groupe Scolaire Jean Nectoux

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES	HT	RECETTES	%	HT
Maîtrise d'oeuvre	97 500.00 €	Contrat Projet Communal	25 %	243 750.00 €
Travaux de rénovation	800 000.00 €	Fonds de concours du Grand Périgueux	4.20 %	45 000.00 €
Travaux d'isolation	175 000.00 €	DETR sur 976 625€	20 %	195 325.00 €
<i>Tranche ferme + tranche optionnelle</i>	975 000.00 €	<i>DETR sur 175 000 € pour tranche optionnelle 2020</i>	40 %	70 000.00 €
		Emprunt/Autofinancement	48 %	518 425.00 €
TOTAL	1 072 500.00 €	TOTAL		1 072 500.00€

Rénovation du groupe scolaire : Madame le Maire rappelle que le conseil municipal a choisi les 4 candidats admis à soumissionner le 08/07/2019. Mr Marmande de l'Agence Technique Départemental a analysé les 4 projets. Il a fait un descriptif précis en faisant ressortir les points positifs et négatifs de chaque projet. Le 13/09/2019, les candidats ont été auditionnés devant Mr Marmande ainsi que les élus en charge des affaires scolaires et de l'urbanisme. Chaque audition a duré une heure (présentation et évaluation). Le 16/09/2019 la commission s'est de nouveau réunie pour délibérer et dresser un rapport d'analyse des offres : 2 candidats sont retenus. Une procédure de négociation est en cours (prix, matériaux, demande de précisions...). Lors de son prochain conseil municipal, les élus seront invités à choisir le candidat qui montera et suivra ce projet. Ensuite, un groupe de travail élargi (enseignants, personnel cantine et scolaire ...) participera au projet.

Site Internet : La commune a missionné l'entreprise IRCF pour la construction d'un site internet début 2019. Les élus de la commission communication ont travaillé à la création du logo de la commune qui est le fil conducteur du site (écriture, police, couleur...). Après plusieurs réunions de travail pour définir la forme et la trame du site, il a été récolté tous les documents qui alimentent aujourd'hui le site. A partir du 19/08/2019, un gros travail de mise en forme a été réalisé. Depuis le 28/08/2019 le site www.mensignac.fr est en ligne. Nous avons de très bons retours, son accès est facile et ce site s'adapte à toutes formes de supports (ordinateurs, tablettes, téléphones portables). Madame le Maire en fait la projection sur le tableau blanc.

Point rentrée scolaire : Madame le Maire informe que des opérations d'investissement ont été réalisées. La clôture de l'école maternelle a été refaite entièrement et il a été installé un visiophone à l'entrée. 2 nouveaux photocopieurs ont été installés (un à la maternelle et un à l'élémentaire) ainsi que l'achat d'un ordinateur portable pour la directrice de l'école primaire.

Effectif : 148 élèves à la rentrée (2 nouveaux arriveront à la rentrée de novembre)

Nous avons eu la visite le 30/08/2019 de Mme Nancy Brotherson, nouvelle inspectrice de Périgueux Nord en présence de son équipe. Après une entrevue avec Mme le Maire, elle a rencontré l'équipe éducative de Mensignac.

Cantine : Nadine et Arnaud préparent 150 repas journaliers (144 élèves mangent à la cantine)

Garderie périscolaire : cette année encore, une grosse affluence avec 40 élèves en moyenne le matin et 60 élèves au minimum le soir pouvant aller jusqu'à 75.

ALSH du mercredi : 35 à 38 enfants

TAP : participation de 63/64 enfants de la maternelle et 80/84 pour les enfants du CP au CM2. Les TAP ont toujours lieu à 15h30.

Travaux :

Les travaux du programme voirie 2019 sont achevés.

Lotissement des Bois : les travaux vont bientôt démarrés. Ils sont liés aux travaux du nouveau lotissement (récupération de la terre végétale). Le projet sera présenté aux riverains.

Vitraux églises : L'entreprise MARTIN a démonté les vitraux du cœur de l'église. Ils sont actuellement en cours de peinture et seront remontés durant l'automne. Pour l'église de Chantepoule, les vitraux seront également posés à l'automne.

Adressage : Suite à une consultation de plusieurs fabricants, le bon à tirer a été validé auprès de la société Signature pour un montant de 14 574.00€ TTC (104 plaques de rue + 654 plaques de numéros de maison).

Festivités passées :

La fête du pain : bonne organisation et belle manifestation avec 2 concerts et feux d'artifice

Concert MNOP avec Tuba Skinny le 23/07/2019 : grand succès : 200 personnes

Concert Douchapt Blues avec Jersey Julie Band le 13/08/2019 : très bon concert : 120 personnes

Ciné plein air a attiré plus de 70 personnes

Sinfonia pour la première fois à Mensignac le 27/08/2019 Conférence et concert baroque : 150 personnes

Festivités à venir :

Mensignac accueille le comice agricole samedi 28 septembre à la Croze pour le concours de labour (terre de Frédéric MARCHIVE) et une belle mobilisation de certains jeunes pour l'organisation.

Mme BARBUT :

Reprise des ateliers de l'ASEPT le mardi matin. Nouveau programme « Atelier de la mémoire ». Complet.

Durant la canicule les aînés ont apprécié que la commune prenne régulièrement de leurs nouvelles.

Sylvain DESCAT et Albert KOWALSKI : Gymnase

Une réunion s'est tenue le 05/09/2019 avec la participation des enseignants pour déterminer le planning pour l'année. Toutes les associations ont obtenu un créneau horaire. Actuellement, le gymnase reçoit les activités du gymnase de Tocane durant la phase travaux. Le club de basket de Razac délocalise une équipe sur le gymnase.

Gisèle BRUNE : SIVOS : une réunion est prévue la semaine prochaine. Les points abordés seront les suivants : manque de place dans le bus certains jours et un arrêt jugé dangereux dans un virage.

Bibliothèque : un autre café littéraire sera prochainement organisé.

Jean-Claude PAILLARD : Bornes-enterrées. Lors d'épisode de pluie les bornes sont inondées au niveau des trottoirs au lieu- dit la Croix Blanche.

Albert KOWALSKI : Compostage – les composteurs sont arrivés. Une soixantaine de personnes ont réservées un composteur sur justificatif de domicile. La distribution va être prochainement programmée. Une journée supplémentaire de distribution de sacs jaunes est envisagée.

Gérard PACK : Club des aînés – il serait bien de prévoir 1 ou 2 places de stationnement pour des personnes à mobilité réduite à côté du bâtiment du club des aînés.

La séance est levée à 22h30